

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize et le 3 octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : ALEMANY Brigitte, ALLIER Stéphane, GILS Bernard, GRINO Sylvie, LAPEYRE Denis, PRÉVOTEAU Gisèle, RICHELME-DAVID Suzanne, VILA Charlotte.

Absents excusés : RICHOU Xavier a donné procuration à GILS Denise  
VILA Didier a donné procuration à GRINO Sylvie  
PAPINESCHI Véronika a donné procuration à LAPEYRE Denis  
LEFRANCQ Arnaud a donné procuration à GILS Bernard  
PELTIER Julien  
LOUVEAU Solveig

Sur proposition de la Présidente, Mme RICHELME-DAVID Suzanne est désignée secrétaire de séance.

### **DROITS DE PREEMPTIONS**

- Maison d'habitation famille Vielledent avenue Ernest Ferroul
  - Maison d'habitation Mme PETIT épouse DIESEN rue du Porche
  - Maison d'habitation BENMOUFFOK / MESSAFER ancienne boulangerie rue de la ville
  - 2 appartements Mme THIBERGE place Rambaud
  - Maison au lotissement La Gravette Mme OUSTRY
- Le conseil ne souhaite pas user de son droit de préemption.

### **APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12 septembre est approuvé.

### **ANTENNE FPS TOWER**

La société FPS TOWER a déposé une nouvelle proposition d'acquisition de la parcelle de 100m<sup>2</sup> actuellement en location avec la commune. Les conditions sont les suivantes :

- Montant de la vente 32 000€ + frais de notaire et de géomètre.
- En cas de revente pour cause d'arrêt d'exploitation de ce site sur lequel est implantée l'antenne téléphonique, préférence sera donnée à la commune en lui rétrocédant la parcelle pour un euro symbolique.
- Prise en charge par la société FPS TOWER de l'ensemble des frais inhérents à ce nouveau transfert éventuel.

Le Conseil Municipal est favorable à cette vente en rajoutant la condition suivante : dans le cas de la revente à la commune, la remise en état du site (dépose de l'antenne et du socle béton) devra être effectuée par la société FPS TOWER.

## **ANCIENNE VOIE FERREE ENTREE OUEST**

Suite à la demande de débroussaillage de l'ancienne voie ferrée appartenant au Département, il a été convenu d'attendre la période hivernale pour se conformer à l'arrêté préfectoral interdisant tout débroussaillage mécanique en période de sécheresse. En revanche un nettoyage sur une dizaine de mètres à partir de la zone urbanisée a été réalisé par la commune afin de créer comme une sorte de coupure naturelle.

D'autre part cette bande de terrain n'ayant aucune utilité pour le Département, une éventuelle cession au profit de la commune pourrait être envisagée. Une réunion sera organisée avec le Conseiller Général du Canton pour étudier cette proposition. Le Conseil Municipal est favorable à l'acquisition pour l'euro symbolique de cet espace à condition que le Département procède au débroussaillage et à l'élagage des pins avant ce transfert de propriété.

## **SENS UNIQUES DE CIRCULATION**

Dans le cadre de la réglementation de la circulation la commission municipale a proposé la mise en place de sens interdits :

- rue de l'Oratoire : à partir de la rue Jean Jaurès en direction du chemin des pèlerins jusqu'à son intersection avec la rue Marcel Pagnol,
- rue des Tonneliers : en direction de la place Rambaud jusqu'à son intersection avec la rue des Graves,
- rue des Caves : à partir de la place Cathare en direction et jusqu'à la place de la Libération,
- rue de la Ville : à partir de la rue François Durand en direction et jusqu'à la rue Jean Jaurès,
- rue du Bourguet : à partir de l'impasse de l'Eglise en direction et jusqu'à la rue de la Ville.

Madame le Maire est chargée de prendre les arrêtés nécessaires.

## **LITIGES URBANISME**

Suite à deux recours en contentieux pour des permis de construire le Conseil Municipal désigne deux avocats pour représenter et défendre la commune devant les tribunaux.

## **ECLAIRAGES PUBLICS**

- Les illuminations de Noël seront installées du 13 décembre au 6 janvier.
- Conformément à l'étude énergétique réalisée sur la commune, l'extinction de l'éclairage public peut engendrer une économie financière non négligeable. Le Conseil Municipal décide qu'à partir du 2 janvier 2017 l'éclairage public de la commune sera éteint de minuit à 5h du matin.

## **RD 11**

Le projet d'aménagement de la RD11 a été modifié en tenant compte des observations proposées lors des dernières réunions de travail. Il comporte la construction d'un plateau traversant devant le groupe scolaire, le busage du ruisseau et matérialisation de parking côté impair depuis la rue Marcellin Albert jusqu'à la cave coopérative, et la réfection du trottoir détérioré côté pair jusqu'à l'étude de Maître GRAVILLOU. Le dossier de demande de subvention sera déposé fin octobre.

## **RESSOURCES HUMAINES**

Un poste d'adjoint administratif sera créé au 1<sup>er</sup> décembre 2016 qui se substituera à l'emploi contractuel affecté actuellement à l'agence postale communale. L'employée communale changera de statut à cette date. En période de congés cet agent sera remplacé au bureau de l'agence postale par une contractuelle.

## **ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES**

Suite à la consultation pour renouveler le contrat groupe d'assurances statutaires qui arrive à échéance le 31 décembre 2016, le Centre de Gestion de l'Aude a attribué le marché à la société SIACI SAINT HONORE en groupement avec le GROUPAMA. Le Conseil Municipal décide d'adhérer à partir du 1er janvier 2017 à ce contrat d'assurance pour les agents titulaires affiliés à la CNRACL. Ce contrat permet le remboursement des indemnités journalières pour les arrêts de maladies ainsi que les frais médicaux pour les arrêts de travail.

La franchise choisie est de 10 jours, pour un taux de cotisation de 7.25 % de la masse salariale. Il n'y a pas de franchise pour les accidents de travail.

## **AVENANT SYADEN**

Il convient de signer un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée au SYADEN pour les travaux d'électrification : renforcement BT rue Jean Jaurès sur poste Mairie. Cet avenant a pour but de réajuster les montants prévisionnels des travaux.

## **DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

**LUNDI 7 NOVEMBRE à 20h30**